



GAZETTE DU JOUR.

FRANÇOIS, de grands évènements se préparent ; je suis en *Vedette* : tout ce que je vois, tout ce que j'entends, sur le champ, je vous en instruis ; ce que vous découvrirez, ce que vous apprendrez, faites-le moi savoir, je le publie sur l'heure.

Du mercredi 19 décembre 1792.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

De Nice, ce 6 décembre. La proclamation des commissaires à Nice n'a pas eu le succès qu'on en attendoit ; plusieurs volontaires continuent à déserter leurs drapeaux, emportant avec eux armes & bagages. Ces abus ont pour cause l'indiscipline de l'armée, qui se livre chaque jour à des excès répréhensibles. Un officier s'est même rendu criminel d'exaction & de pillage. Les commissaires comprennent arrêter ces désordres par la persuasion, la prudence & la fermeté. Déjà leurs soins ont été couronnés de succès.

De Hanovre, ce 29 novembre. La régence ayant appris que des individus ont adopté la cocarde tricolore, l'a fait défendre dans tout l'électorat, sous peine d'une amende de dix rixdalers.

De Dusseldorf, ce premier décembre. Le prince évêque de Liège est arrivé hier soir ici. Les princes français, Monsieur & M. le comte d'Artois, y sont aussi depuis le 27 du mois dernier. Tous les

jours il nous arrive des émigrés français & liégeois.

Tous les états d'empire rassemblent actuellement leur contingent. Celui de l'électeur de Saxe est de six mille hommes, qui sont déjà prêts à marcher. De son côté, l'impératrice de Russie envoie aussi des troupes contre les Français. Le 27 décembre, il est arrivé dix-neuf mille hommes à Fravenfeld, près Glogau en Silésie. Les troupes s'avancent à grande journée vers le Rhin.

De Dusseldorf, ce 6 décembre. Le prince de Hohenlohe, chanoine à Cologne & à Strasbourg, eut ces jours-ci un différent dans une loge à la comédie. L'altesse, suivant l'usage, traita le citoyen de *gueux*, de *manant*, & parla fort haut. Le parterre indigné, commença de son côté à siffler & à huier le prince, & après l'avoir forcé de se taire, (quelques-uns le menaçant même de la canne qu'ils élevoient) on finit par un battement de mains général. L'homme au crachat se retira derrière un pilier de la loge, en maudissant la révolution française.

On attendoit, dimanche dernier, les Français à Cologne; mais il n'étoit encore qu'à Herve le 4... Le général Clairfait s'est retranché jusqu'aux dents sur la hauteur qui domine Aix-la-Chapelle; là, il se propose de soutenir un nouveau combat, un autre près de Juliers, & un troisième enfin à deux lieues de Cologne. Cette résistance sera nécessaire pour favoriser le passage de ses bagages au-delà du Rhin; & en même temps se signaler par une retraite savante.

La ville de Juliers a toujours ses portes fermées; mais il a été arrêté qu'on les ouvrira au premier coup de canon qui seroit tiré par l'un ou l'autre parti contre la ville.

Du quartier général de Chief, ce 6 décembre. — Extrait d'une lettre du général Bournonville au ministre de la guerre.

« Je vous ai annoncé, citoyen ministre, mes nouvelles dispositions, provoquées par le temps & les circonstances. J'occupe maintenant les villes de Mészieg, de Frendenburg & de Saarbruck, qui sont au pouvoir des armées de la République; Saarbruck est la plus importante par son château & ses fossés: l'ennemi, qui regrette cette prise, est venu pour l'attaquer en force avant-hier; mais le général Pully l'a repoussé avec vigueur: l'ennemi s'est replié avec perte; nous n'avons eu que quelques blessés. Les Gendarmes, qui ont chargé contre les dragons de Toscane, leur ont fait un seul prisonnier.

« J'avois projeté hier une double attaque; l'une sur Conlaarbruck & l'autre sur Pelingem; elles ont eu lieu toutes les deux; mais la première a été prévenue, & nous n'avons pu que conserver l'avantage du terrain.

« Les ennemis se sont portés de très-bonne heure sur le village de Bibeltausen, où étoit le seul quatrième bataillon de la Meurthe, fort de 300 hommes seulement. Ce bataillon intrépide, commandé par le septuagénaire lieutenant-colonel,

Paul Carré, plein d'ardeur & d'intelligence, s'est emparé de la hauteur. Il a arrêté un corps de 1500 hommes, dont 400 de cavalerie, par un feu roulant, & a donné le temps au général Pully d'arriver avec des forces; l'ennemi s'est triplé en moins de trois heures. Le général Pully avoit égales forces; le combat a été vif, & l'ennemi mis en déroute, la compagnie franche de Saint-Maurice l'a suivi jusques dans ses batteries & retranchemens; l'ennemi paroît avoir beaucoup souffert. Nous n'avons eu qu'un volontaire de tué, quatre ou cinq blessés & un officier; le commandant de la Gendarmerie a eu son cheval blessé sous lui. Le quatrième bataillon de la Meurthe a fait des progrès, le sixième & celui de Popincourt, celui de Rhône & Loire se sont distingués, ainsi que le quatre-vingt-seizième régiment d'infanterie. Toutes nos troupes en général ont parfaitement donné.

« J'ai attaqué vers les 11 heures, la montagne de Pellingen; dans une heure le village a été battu, évacué & à nous; mais je n'ai pas jugé à propos de l'occuper.»

« P. S. A l'instant le général Pully me mande qu'il a été attaqué par la gauche, du côté de Ravel; sans doute par des troupes de Grevenmaker, qu'il a fait deux prisonniers, tué un peu de monde à l'ennemi qui s'est vite replié.»

F R A N C E.

Paris. Le décret qui ordonne l'expulsion de toute la maison de Bourbon trouve ici beaucoup d'improbateurs, & l'application romaine paroît plutôt un trait d'imagination que de politique. Qu'on eût puni le chef de cette maison & toute sa famille, d'une déportation commune, il étoit naturel, puisqu'on veut la République, qu'on écarte tous ceux qui ont des prétentions à la royauté; mais dans une constitution où l'on a admis que les délits sont personnels, qu'ils ne peuvent jamais refluer sur les familles; vouloir traîner le chef à l'échaffaud parce qu'il a été roi, & poursuivre les

délits sur ceux qui font partie de cette famille, paroît une inconléquence très-irréfléchie.

Le peuple qui ne voit pas les raisons d'une pareille expulsion, demande pourquoi on bannit M. de Conti, qui, dès l'instant de la révolution, s'est confondu dans la foule, de manière qu'il n'a jamais été apperçu depuis? pourquoi l'on bannit madame de Bourbon, sœur de l'Egalité, qui, environnée perpétuellement d'infortunés, ne s'occupe que de soulager la misère? pourquoi l'on chasse M. de Penthièvre, connu par ses bienfaits, qu'il a continuellement versés sur les pauvres? pourquoi l'on sacrifie M. d'Orléans, auquel on pourroit peut-être reprocher un excès de civisme? Est-ce leur faute, dit le peuple, s'ils font d'une famille dont le chef s'est mal conduit? & si on les expulse parce qu'ils peuvent prétendre à la couronne, après eux les familles nobles, les Montmorenci, les Mailli, les d'Estaing, & autres qui tiennent par des alliances à la famille royale, pourront y prétendre; après eux & avec eux pourront y prétendre les nobles de toutes les classes, les riches propriétaires; & si l'on chasse ceux qui, par leur naissance ou leurs richesses, peuvent avoir des prétentions, voilà une proscription qui va s'étendre à l'infini. On répond à cela, tant mieux, ils nous laisseront leurs propriétés, nous les partagerons, & vive les Sans-Culottes qui, à la fin, auront aussi des propriétés; & voilà l'égalité assurée.

S. La révolution du 10 août a été attribuée à un complot des Suisses. Carra veut qu'elle soit l'ouvrage d'un comité secret formé par le club des fédérés. Ce directoire d'insurrection étoit composé de cinq personnes; MM. Vaugéois, grand vicaire de l'évêque de Blois; Debessé, du département de la Drôme; Guillaumé, professeur à Caen; Simon, journaliste de Strasbourg; & Galiffot de Langres.

« Je fus adjoint, dit M. Carra, dans les *annales patriotiques*, à ces cinq membres, à l'instant même de la formation du directoire, & quelques jours après on invita Fournier, l'américain, Westermann, Kinglin de Strasbourg, Santerre, Alexandre, commandant du fauxbourg Saint-Marceau; Lazouski, capitaine des canonniers de Saint-Marceau; Antoine de Metz, l'ex-constituant; La Grey & Garin, électeurs de 1789. »

« La première séance active de ce directoire se tint en un petit cabaret, au Soleil-d'Or, rue Saint-Antoine, près la Bastille, dans la nuit du jeudi au

vendredi 26 juillet; après la fête civique donnée aux fédérés sur l'emplacement de la Bastille. »

« Le patriote Gorsas parut dans le cabaret d'où nous sortîmes à deux heures du matin, pour nous porter près de la colonne de la liberté, sur l'emplacement de la Bastille & y mourir, s'il le falloit, pour la patrie.

« Ce fut dans le cabaret du Soleil-d'Or, que Fournier l'américain nous apporta le drapeau rouge dont j'avois proposé l'invention & sur lequel j'avois fait mettre ces mots, *loi martiale du peuple souverain contre la rébellion du pouvoir exécutif*. Ce fut aussi dans ce même cabaret, que j'apportai cinq cents exemplaires d'une affiche où étoient ces mots: *ceux qui tireront sur les colonnes du peuple, seront mis à mort sur-le-champ*. Cette affiche imprimée chez le libraire Buiffon, avoit été apportée chez Santerre où j'allai chercher les exemplaires à minuit. Notre projet manqua cette fois par la prudence du maire, qui sentit vraisemblablement que nous n'étions pas assez en mesure dans le moment, & la seconde séance active du directoire fut envoyée au 4 août suivant.

« Les mêmes personnes à-peu-près se trouvèrent dans cette séance, & en outre Camille Desmoulins; elle se tint au Cadran-Bleu sur les beaux boulevards, & sur les huit heures du soir, elle se transporta dans la chambre d'Antoine, l'ex-constituant, rue Saint-Honoré, vis-à-vis de l'Assomption, dans la même maison où demeure Robespierre. Si quelqu'un doit être égorgé, répondit Antoine, ce sera nous, sans doute, il ne s'agit point de Robespierre, il n'a qu'à se cacher.

« Ce fut dans cette seconde séance active que j'écrivis de ma main tout le plan de l'insurrection, la marche des colonnes & l'attaque du château. Simon fit une copie de ce plan, & nous l'envoyâmes à Santerre & à Alexandre vers minuit; mais une seconde fois notre projet manqua, parce qu'Alexandre & Santerre n'étoient point encore assez en mesure, & que plusieurs vouloient attendre la discussion renvoyée au 3 août sur la suspension du roi.

« Enfin la troisième séance active de ce directoire se tint dans la nuit du 9 au 10 août dernier, au moment où le tocsin sonna & dans trois endroits différens en même tems, savoir, Fournier l'américain, avec quelques autres au fauxbourg Saint-Marceau; Westerman, Santerre & deux autres au fauxbourg Saint-Antoine, Garin & Simon jour-

(4)
naliste de Strasbourg & moi, dans la chambre même du commandant, où nous avons été vus par tout le bataillon, &c. »

S. Charles Villette à ses collègues.

« Que n'ai-je la voix de Stentor, ou plutôt les poumons & l'énergie de Lacroix, pour crier à l'injustice, à la barbarie contre le décret proposé qui bannit Philippe Egalité & ses enfans! Cet arrêt de mort est prononcé, non par la fierté républicaine, mais la férocité maroquine.

» Je cherche sur la carte quel coin du monde offre un asyle à l'être le plus infortuné! De Berne jusqu'à Londres, de Londres à Petersbourg, par-tout menacé, poursuivi par les aristocrates ou les émigrés, même par le démocrate (car celui-ci ne verra dans le ci-devant prince, qu'un héritier du trône chassé par les patriotes); semblable au fils de l'homme, Egalité n'a pas où reposer sa tête.

» Aucun rapport ne me lie avec ce collègue. J'ai toujours haï la caste insolente, inutile & ruineuse des princes du sang; mais avant tous, je hais l'injustice & l'ingratitude.

» S'il existe une convention nationale, si la liberté préside à nos délibérations, si nous avons le droit de prononcer sur le sort des rois, n'est-ce pas à d'Orléans lui-même que nous le devons? C'est à la constance inaltérable de ses principes. Il les a professés toute sa vie, il en a composé l'éducation de ses enfans; il en a fait de bons & braves Républicains. Si jamais ils pensoient à la royauté, ils seroient bientôt punis de cette stupide & criminelle ambition. C'est alors que justement comparés à la race des Tarquins, ils mériteroient d'être bannis du territoire français: c'est alors qu'ils trouveroient dans leurs plus zélés défenseurs leurs plus cruels ennemis. »

S. Des lettres particulières de Genève annoncent qu'il s'y est fait une révolution, que les patriotes demandent à former un quatre-vingt-cinquième département de la France.

CONVENTION NATIONALE

Présidence du citoyen Fermond.

Suite de la séance du lundi 17 décembre.

On avoit indiqué une séance extraordinaire pour entendre les pétitions & adresses. Les plus remarquables sont celle du corps électoral de Paris, qui se plaint que le conseil exécutif a cassé ses élections. Renvoyé au comité. Une autre, au nom des habitans du fauxbourg Saint-Antoine, demande que Louis soit conduit sur l'échafaud. Elle sera imprimée & envoyée aux départemens.

Séance du mardi 18 décembre.

Plusieurs récompenses sont accordées à des volontaires couverts de blessures & de cicatrices.

On accorde à un sieur Aubouin & compagnie, la permission d'ouvrir à leurs frais, un canal de navigation pour joindre la Vilaine à la Rance, pour aller de Rennes au pont de Léon, près Dinan.

Reubelle, Merlin de Thionville, & Hoffmann sont nommés pour aller au camp de Costines, Bournouville & Biron, connoître les causes de dénuement de nos armées.

Plusieurs orateurs parlent sur l'instruction publique. Ducos se fait remarquer, & demande qu'aucun citoyen ne puisse parvenir aux emplois sans avoir fréquenté les écoles primaires, pour qu'il n'y ait pas de distinction entre des citoyens & des messieurs.

Cette discussion est interrompue par le rapport de l'affaire des volontaires Mauconseil. On se rappelle qu'à Rehel, ce bataillon a massacré, de la manière la plus barbare, trois soldats prussiens qui venoient se rendre au camp, que Dumouriez chassa ignominieusement ce bataillon. Le comité a justifié ce bataillon, en prétendant que ces prussiens étoient trois émigrés déguisés. Leur elargissement & leur réhabilitation ont été prononcés.

Lecture d'une lettre du général Miranda, datée de Ruremonde, du 13. Depuis la prise de la capitale de la Gueldre autrichienne, les ennemis battus, repoullés, ont été forcés de repasser le Rhin, & se replient vers Cologne.

On s'inscrit à Paris au bureau de la Vedette, boulevard de la porte Saint-Martin, à celle Saint-Denis, numéro 1.
Le prix de l'abonnement est de 27 livres pour l'année, 15 liv. pour six mois, 7 liv. 10 s. pour trois mois. On s'abonne pour deux mois en envoyant un assignat de cent sols.